

Conseil Municipal n°41

Jeudi 25 Octobre 2018 à 20h30

Présents : Mr Le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, René RAUD, Pascal DIVERRES CORRE, Nathalie ABIVEN, Rémi LE BERRE, Georges JEZEQUEL, Bernard LE CAHAREC, Fabienne SIMON, Philippe MOULLEC, Bernard CORNEC, Katia KERZAON et Annie MOAL.

Absente : Karine MORVAN

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de Séance : Yvan BRISHOUAL

Le compte rendu du conseil municipal n°40 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis VIGNON, maire, le 25 Octobre 2018 pour évoquer les dossiers municipaux suivants.

- 1- Intervention de la Maison pour Tous
- 2- Convention Petite enfance
- 3- Fréquentation Dip Ha Doup
- 4- Convention RASED
- 5- Demande de subvention travaux
- 6- Adhésion prévoyance
- 7- RPQS : SPAC – SPANC 2017
- 8- Appel à projets : Ecole numériques innovantes et Ruralités
- 9- Plan lumières
- 10- Embauche d'un contrat PEC
- 11- Dématérialisation
- 12- Le prélèvement à la source
- 13- Questions diverses

1- Intervention de la Maison pour Tous

L'intervention de la maison pour tous de Landerneau est reportée.

2- Convention Petite enfance

La délibération du conseil municipal pour la validation de la convention Petite enfance est reportée.

3- Fréquentation Dip Ha Doup

Pascal DIVERRES CORRE rappelle les différents montants des municipalités pour la halte-garderie Les mésanges. La fréquentation des enfants de la commune est de 4 161 heures en 2016, 3 825 heures en 2017 et jusque mi 2018 de 2 138 heures. La commune finance la structure pour un accueil équivalent à 2,7 places par an pour un montant de 17 875 €.

Fréquentation des enfants de St Urbain

Nb heures	2013	2014	2015	2016	2017	à 06/2018
St Urbain	4 572	6 119	6 418	4 161	3 825	2 138

Rappels :

1 place correspond à 2363 heures

Communes	Lettre 2016-2018	
	Nb places	Montant
Daoulas	1,5	9 750
Dirinon	5,5	35 750
Irillac	2	13 000
L'Hôpital-Camfrout	1	6 500
Logonna-Daoulas	2	13 000
Loperhet	3,85	25 000
St Urbain	2,7	17 875
Total	18,55	120 875

4- Convention RASED

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Suivi de l'activité du R.A.S.E.D

	2017-18	2016-17
Nb demandes d'aide	363	362
Nb aide pédagogique	139	123
Nb aide psychologue	224	272
Répartition par cycle		
Cycle 1 (mat)	18%	19%
Cycle 2 (CP,CE1,CE2)	50%	53%
Cycle 3 (CM1,CM2)	28%	28%
Ulis unité inclusion scolaire	4%	4%

Suivi de l'engagement financier de St Urbain fonction du nombre d'élèves déclarés en septembre

St Urbain	2019	2018	2017
Ligne budgétaire		360 €	282 €
Coût / élève	1,55 €	1,47 €	1,38 €

	Fonctionnement	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Charges directes	Fournitures scolaires	450	450	500
	Locations mobilières (copieur)	20	20	20
	Frais d'affranchissement	40	40	40
	Maintenance (copieur)	20	20	20
	Doc générale et technique		150	130
Charges indirectes	Fournitures entretien	400	400	50
	Téléphone	360	360	360
	Fluides	1 200	1 300	1 300
	Entretien locaux	1 450	1 600	1 800
	Total fonctionnement		4 340	4 220
	Investissement			
	Ordinateur portable	500		
	Malettes pédagogiques	1 650	5 580	
	Total investissement	2 150	5 580	
	TOTAL		9 920	4 220

Avec 16 voix pour, le conseil municipal vote la reconduction de la convention RASED.

5- Demande de subvention travaux

Le maire évoque la possibilité de nouveaux programmes d'investissement suite à l'ouverture de la bibliothèque et de la garderie.

Deux projets apporteraient un plus dans l'offre de services offerts à la population : une salle multisports et un vestiaire neuf au terrain de sports.

Réhabilitation vestiaire de foot : 330 000 €

DETR : 20 %	⇒ 116 000 €
DSIL : 20 %	⇒ 116 000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL : 10 % Plafonné à 60 000 €	⇒ 58 000 €
RÉGION / PAYS DE BREST : 0 %	⇒ 0
CNDS/DRJSCS : 0 %	⇒ 0
CCPLD : 10 % du reste à charge Fonds de concours	⇒ 29 000 €
TOTAL	⇒ 319 000 € HT
PART COMMUNALE	⇒ 261 000 € HT

Construction salle multisports : 580 000 €

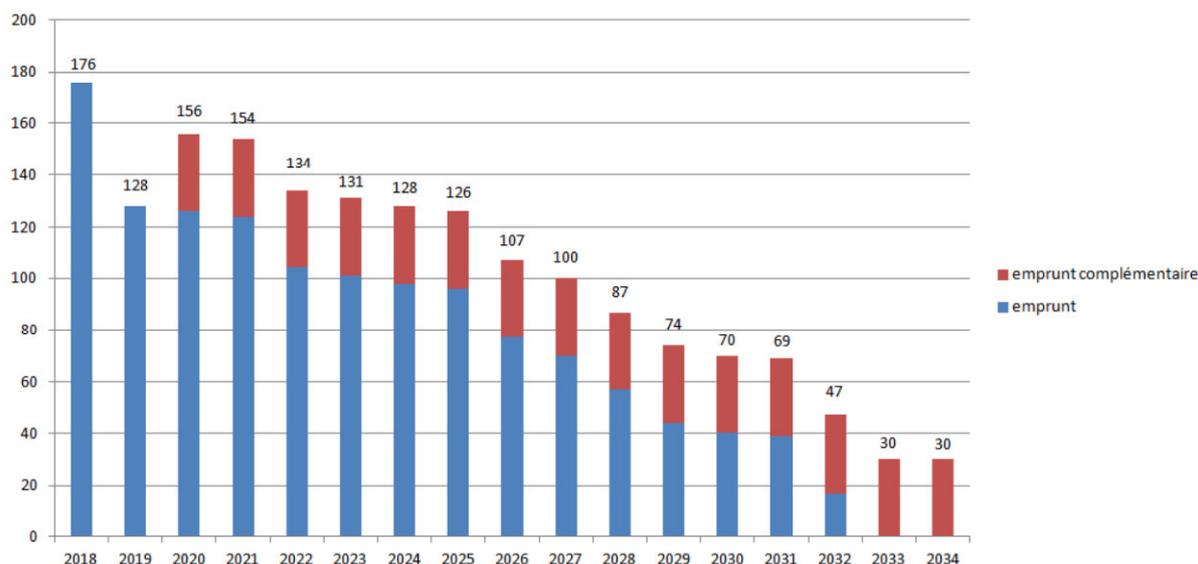
DETR : 20 % ou 0 % si deuxième projet	⇒
DSIL : 20 %	⇒
CONSEIL DÉPARTEMENTAL : 10 % Plafonné à 60 000 €	⇒ 33 000 €
RÉGION / PAYS DE BREST : 0 %	⇒ 0
CNDS/DRJSCS : 0 %	⇒ 0
CCPLD : 10 % du reste à charge Fonds de concours	⇒ 26 400 €
LIGUE DE FOOTBALL :	⇒ 33 000 €
TOTAL	⇒ 92 400 € HT
PART COMMUNALE	⇒ 237 600 € HT

Charges communales totales
498 600 € HT
598 320 € TTC

Des avant-projets avec devis ont été présentés aux élus, ainsi que leurs impacts sur l'endettement de la commune.

Annuité des emprunts : simulation emprunt 400 000 € sur 15 ans

Vestiaires foot - multisports



Le maire indique que les marges financières permettent d'envisager ces équipements grâce à un endettement maîtrisé.

Le Maire insiste sur le fait que rien n'est encore décidé. Le coût des vestiaires est estimé à 330 000 € HT et à 580 000 € HT pour la salle multisports, avec des restes à charge pour le budget communal d'environ 240 000 € HT et 260 000 € HT, mais uniquement si toutes les subventions possibles sont obtenues.

Ces équipements pourraient être construits en 2019-2020 mais, pour le moment, le conseil sollicite des subventions et décidera au printemps prochain de lancer ou non un ou les deux projets.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter afin d'activer les demandes de subventions pour les deux projets.

Résultat des votes :

14 voix acceptent les demandes de subventions.

2 abstentions

6- Adhésion prévoyance

La délibération du conseil municipal pour la validation de l'adhésion à une prévoyance santé est reportée.

7- RQPS : SPAC – SPANC 2017

Pour information :

La synthèse RQPS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du SPAC (Service Public de l'Assainissement Collectif) et la synthèse RQPS du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) sont disponibles à la lecture ou pour une étude.

Saint-Urbain représente moins de 4% de l'activité communautaire, pour un résultat de recette de 69 000 €.

8- Appel à projets : Ecole numériques innovantes et Ruralités

Une aide de 50 % pour la numérisation de l'école publique est possible pour l'achat de 4 000 € minimum de matériel. Le dossier doit être envoyé avant fin novembre, le directeur de l'école sera consulté et il définira le besoin.

Le conseil municipal, avec 16 voix pour, donne la possibilité au maire d'effectuer les achats pour un renouvellement du matériel informatique à l'école.

9- Plan lumières

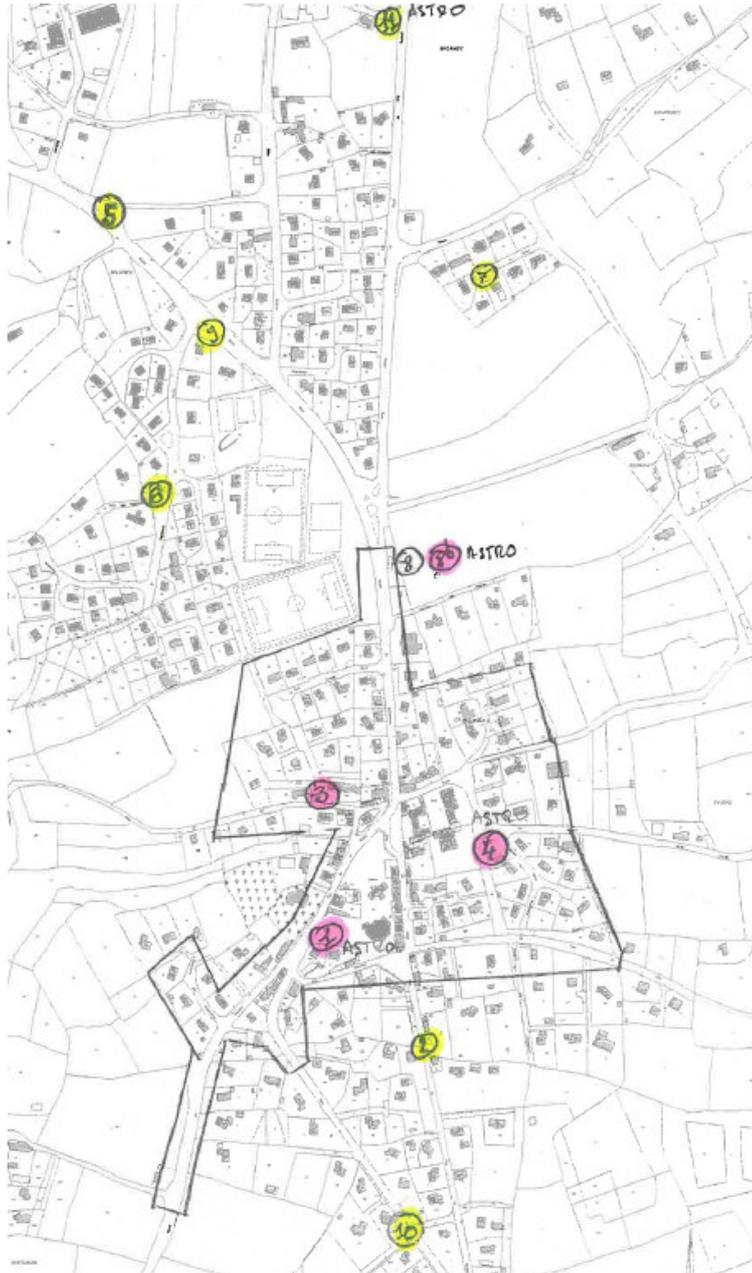
Hervé LE MENS expose au conseil les heures de fonctionnement de l'éclairage public dans Saint-Urbain.

Deux secteurs sont à identifier :

Le centre bourg et la périphérie ; l'allumage et l'extinction du centre bourg sont synchronisés par des horloges astronomiques. L'allumage se déclenche à 6h30 et l'extinction a lieu à 22h30.

Les lotissements et routes en dehors du centre bourg sont pilotés par des interrupteurs crépusculaires et horloges électromécaniques. L'allumage du matin est programmé à 6h30 et s'éteint lorsque la luminosité est suffisante. Le soir, l'allumage se déclenche lorsque la luminosité est insuffisante et s'arrête à 21h30.

Les 24 et 31 décembre, l'éclairage a lieu toute la nuit au centre bourg.



L'entreprise ENGIE assure la maintenance des installations. Les lampes jaunes sont progressivement remplacées par des lampes blanches dont la consommation énergétique est moindre.

10- Embauche d'un contrat PEC

Madame Audrey LIBER est recrutée depuis le 31/10/2018 pour 20h/semaine comme agent à l'école via le dispositif «parcours emploi compétence» (PEC).

Le salaire est pris en charge à 50% par l'État.

11- Dématérialisation des marchés publics

Les entreprises ont l'obligation de transmettre par voie électronique les dossiers de travaux supérieurs à 25 000 €, depuis le 1^{er} octobre 2018.

12- Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source sur les indemnités de fonction

A compter de janvier 2019, pour les élus locaux, le montant mensuel imposable de leurs indemnités de fonction sera obtenu en déduisant du montant brut, notamment, la « fraction représentative des frais d'emploi » sur lequel sera effectué un calcul proportionnel en cas de pluralité de mandats.

Les élus locaux conservent le bénéfice de leur « abattement » fiscal spécifique, soit 658 euros par mois pour un mandat indemnifié et 987 euros par mois en cas de pluralité de mandats indemnifiés.

Rappel des obligations du collecteur

1- Réceptionner chaque mois le taux transmis par la DGFIP

Si pas de taux transmis, taux par défaut

2- Calculer et opérer le prélèvement sur le salaire net imposable

Le prélèvement figurera sur le bulletin de salaire

3- Déclarer mensuellement les prélèvements à la source, via le site net-entreprises

4- Reverser mensuellement (ou trimestriellement) à la DGFIP les prélèvements à la source, le 10 du mois suivant

13- La parole aux adjoints et conseillers

Julien POUPON

17 communes sur 22 ont voté pour le transfert de la compétence Eau potable à la Communauté de communes. Dès janvier 2019, le service ne sera plus géré par la commune.

Nathalie ABIVEN

Fabienne SIMON est porte drapeau pour la cérémonie du 11 novembre.

Le marché du Mercredi matin à Saint-urbain a 2 commerçants pour le moment.

Le repas des 65 ans et plus s'est bien passé.

M. Le Maire Jean Louis VIGNON

Les titulaires pour les révisions des listes électorales sont : Annie MOAL et Christian ROQUINARC'H.

Les suppléants pour les révisions des listes électorales sont : Rémi LE BERRE et Jean DEPASSE.

14- La parole au public

Jean DEPASSE

M. Depasse demande au conseil municipal d'autoriser le déplacement de la zone 30 Km/h de 300 mètres avant le virage de la sortie du bourg, vers Irvillac.

PROCHAIN CONSEIL le Jeudi 13 Décembre à 20H30.